

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2018

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	31

N° 18-DCM-DGS-058

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT & LE 24 SEPTEMBRE à quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 Septembre 2018

OBJET DE LA DELIBERATION : FUSION ABSORPTION DU COMITE TERRITORIAL DE COTE D'AZUR DE RUGBY AVEC LA LIGUE SUD PACA DE RUGBY.

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Valérie RIALLAND - Josiane SICCARDI – Pascal CAMPENS – Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice BONNAL – Jean-Michel PEYRATOUT - Paul MOUROT – Magali VINCENT – Denis CHAMBI -Viviane TIAR – Jean-Claude VEGA - Bénédicte LEMOIGNE – Daniel VESSEREAU – Daniel DUVOUX – Agnès BIASUTTO - Valérie AUBRY – Jean-Marc ILLICH – Dominique ROLLAND - Nicole ROUX – Frédéric FIORE – Stéphane BELTRA - Yves PARENT – François MEURIER.

POUVOIRS : Céline PRATI-AIGUIER à Valérie RIALLAND – Patrick ROUAS à Hervé STASSINOS – Lionel RIQUELME à Paul MOUROT - Nicole VACCA à Yves PARENT – Oliver DURAND à Frédéric FIORE.

ABSENTS : Emmanuelle NIGRELLI – Jennifer DELI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Magali VINCENT

=====
Monsieur Christian GARNIER donne lecture de l'exposé suivant :

Suite à une opération de fusion absorption du Comité Territorial de Côte d'Azur de Rugby avec la Ligue Sud PACA de Rugby au 1^{er} juillet 2018, il a été décidé du transfert de la totalité des contrats des divers prestataires et partenaires.

Dans ce cadre, et à la demande de la Trésorerie, il convient d'acter ce changement de dénomination dans les actes qui lient la Commune de Le Pradet avec le Comité Territorial de Côte d'Azur de Rugby :

- Le bail emphytéotique administratif : conclu le 21 novembre 2011 pour la réalisation de la Maison régionale du Rugby et d'un centre de formation permanent.
- Le bail d'habitation : conclu le 1^{er} juillet 2013 pour une durée de 6 ans renouvelable pour un appartement de 70 m² au 1^{er} étage de la Maison du Rugby.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser M. Le Maire à prendre tout acte permettant de remplacer « le Comité Territorial de Côte d'Azur de Rugby » par « La Ligue Sud PACA de Rugby » dans les deux documents cités.

L'exposé mis aux voix est adopté à l'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS

